



## EIP Focus Group on bee health and sustainable beekeeping

Une première réunion du nouveau Focus Group 34 (groupe de discussion) sur «La santé des abeilles et l'apiculture durable» s'est tenue les 7 et 8 mai à Upsala (Suède). J'y étais présent en compagnie de Louis Hautier du CRA-W. C'est assez remarquable d'avoir deux experts belges sélectionnés sur une centaine de candidatures. Les groupes de discussion EIP-AGRI sont des groupes temporaires de 20 experts qui se concentrent sur un sujet spécifique. Les experts doivent se réunir deux fois avec pour objectifs de :

- Partager les connaissances et les solutions innovantes ;
- Aborder les questions sous différents angles ;
- Inspirer les gens pour qu'ils passent à l'action ;
- Rédiger un rapport de recommandations et de résultats.

Pour préparer la première réunion, un document de base a été rédigé par Lotta Fabricius Fernandez, une chercheuse suédoise.

Ce document visait à :

- Établir, sur base de résultats de la recherche et d'expériences pratiques en matière de santé apicole et d'apiculture durable, une compréhension commune de l'objectif et de la portée du groupe de discussion ;
- Déterminer certaines questions préliminaires et des questions clés à discuter lors du premier groupe de discussion tout en sachant que la question primordiale du groupe de discussion était : Comment assurer la durabilité de l'apiculture face aux défis liés aux ravageurs et aux maladies, à l'intensification de l'agriculture



et au changement climatique ? Une exploitation apicole durable pourrait être définie comme «économiquement viable, socialement acceptable et écologiquement rationnelle».

- Commencer à rassembler les connaissances disponibles sur la santé des abeilles et l'apiculture durable, comme base préliminaire pour le rapport final du groupe de discussion.

Plusieurs sous-groupes ont été créés en fonction de l'affinité de chacun en relation avec des priorités définies lors de tables rondes. Le groupe devrait se retrouver au début du mois d'octobre.

EB

## Produits de la ruche à Malte

Le 5<sup>e</sup> symposium sur les produits de la ruche était organisé à Silema - Malte du 7 au 10 mai par l'association apicole maltaise représentée par Adrian Bugeja Douglas, avec le soutien du ministère de l'agriculture, de la pêche et des droits animaux, sous la tutelle de l'IHC (International Honey Commission) et d'Apimondia. Une bonne centaine de scientifiques étaient présents durant ces journées dont la première était consacrée aux différents groupes étudiant plus spécifiquement l'adultération, les analyses palynologiques, la propolis, l'organoleptique... Durant les deux journées du symposium, une trentaine de présentations ont porté sur la qualité et les propriétés des produits de la ruche et plus particulièrement de certains miels spécifiques comme les miellats de chêne

et de pin et les miels de renouée du Japon. D'autres exposés ont porté sur les analyses de propolis, sur les indicateurs enzymatiques en relation avec la qualité... Une place importante était laissée à l'authenticité des produits avec le développement de nouvelles techniques d'identification comme la chromatographie en couche mince à haute performance (HPTLC) pour déterminer l'origine botanique des miels. La résonance magnétique nucléaire (RMN) peut être utilisée pour rechercher les adultérations dans les cires. Cette technique donne des résultats similaires aux techniques infra-rouge existantes. En fin de session, Wim Reybroeck a dressé le point sur la nouvelle tolérance pour les antibiotiques dans les miels suite à la révision du règlement (UE) 2018/470. Ceci

permet la présence de niveaux d'antibiotique très importants pour certaines molécules. Enfin, D. Lusic a expliqué comment les Croates sont arrivés à imposer un étiquetage des différents pays d'origine au niveau de leur législation miel.

EB





## GT Miel - CDG Apiculture

*Le 17 mai, les apiculteurs européens se sont réunis à l'occasion du Groupe de travail Miel du COPA-COGECA et du Groupe de Dialogue Civil de la DG Agriculture.*

### Situation de l'apiculture européenne

Ces réunions sont l'occasion de faire le point sur la situation dans les différents pays européens et sur le marché. Globalement, cela fait des années que l'on n'avait plus connu aussi peu de pertes hivernales que cette année. Par contre, la miellée de printemps était mauvaise à très mauvaise pratiquement partout en Europe. Certaines miellées essentielles comme celle de l'acacia étaient pratiquement nulles dans les grands pays producteurs. De plus, les prix observés restent très bas et on a bien du mal à comprendre pourquoi ils ne remontent pas vu que les productions restent basses. C'est probablement lié à des importations de miels à trop bas prix. Ces miels probablement adultérés sont pourtant considérés comme étant de meilleure qualité que ceux qui sont produits par les apiculteurs européens. Il existe sur le marché des sirops qui sont réellement très difficilement détectables et qui peuvent être mélangés à de vrais miels, ce qui permet de maintenir des bas prix et de diluer d'éventuelles contaminations.

### Marché international

Au niveau international, l'UE est le deuxième producteur mondial de miel (230.000 tonnes) après la Chine, avec au total 17,5 millions de ruches et 6.500.000 apiculteurs. L'Espagne a le plus grand nombre de ruches (17 %) suivie de la Roumanie (11 %). Le nombre moyen de ruches par apiculteur en UE est de 21 (de 147 en Grèce à 6 au Royaume-Uni). Les importations de miel

en provenance de Chine sont constantes (environ 80.000 tonnes) et la valeur unitaire moyenne a chuté à 1,30 €/kg en 2018. Les importations en provenance d'Ukraine ont augmenté depuis 2016 (environ 40.000 tonnes). En 2018, au niveau de l'UE, le prix moyen du miel multifloral en vente directe était de 6,46 €/kg et de 3,76 €/kg en vrac. ([https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/honey/market-presentation-honey\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/agriculture/sites/agriculture/files/honey/market-presentation-honey_en.pdf))

### Adultération

En matière d'adultération, Alain Maquet, représentant du Centre Commun de Recherche (CCR - JRC) a présenté les travaux réalisés par le CCR avec le test interlaboratoires sur la LC -IRMS (chromatographie liquide liée à la spectrométrie de masse isotopique - chromatographie ionique), sur les approches métabolomiques (profilage et empreintes digitales) par LC (chromatographie liquide) - spectrométrie de masse haute résolution, par résonance magnétique nucléaire Proton (RMN). Ils ont également travaillé sur les profils en sucre et oligopolysaccharidiques par HPAE-PAD qui représentent une technique alternative moins coûteuse mais très performante pour les laboratoires. Des essais ont également été réalisés sur des analyses ADN des pollens plus axées sur la détermination de l'origine botanique des miels. Toutes ces analyses très sophistiquées ouvrent de nouvelles pistes pour la détection des fraudes. Dans le futur, le CCR espère pouvoir effectuer un second test interlabora-

toires sur le LC-IRMS avant de publier une procédure opérationnelle normalisée. La constitution d'une banque de miels de références et de sirops de nourrissage pour abeilles reste au programme afin de pouvoir mieux tracer les adultérations. Ils continueront également à tester l'approche métabolomique par RMN, LC-HRMS et HPAE-PAD, et le codage métabolique ADN. Une réunion technique avec les autorités compétentes des États membres sur le partage des données et la conception des bases de données devrait avoir lieu dans les prochains mois.

Peu avant ces réunions, un contact a également été pris pour évaluer l'avancement du dossier européen de recherche sur les adultérations des cires. Seuls quatre états membres ont signalé des problèmes ce qui est fort peu pour lancer un large plan de contrôle au niveau européen.

### Programme Miel : bilan et futur

La Commission a fait un exposé sur les programmes apicoles nationaux. Tous les États membres ont envoyé à l'OCM leurs programmes apicoles nationaux pour les années 2020-2022. En ce qui concerne les dépenses prévues pour les mesures en 2020, la mesure de l'assistance technique est la première avec 31 %, la mesure de lutte contre les envahisseurs est la deuxième avec 29 % et la mesure de rationalisation de la transhumance est la troisième avec 16 %.

Pour le futur, la Commission nous a signalé qu'il y a actuellement 3 propositions législatives sur la table. Trois rapports ont été adoptés à la Commission Agriculture (COMAGRI). Selon le vote de la COMAGRI, le Parlement européen propose une extension du nombre de mesures couvertes par le programme apicole national (PAN) et un cofinancement à hauteur de 75% (85% dans les régions ultrapériphériques). Dans l'OCM (Organisation Commune de Marché) unique, le Parlement européen a introduit une définition du miel et des produits de la ruche (tels que la gelée royale, la propolis, etc.). Mais le nouveau Parlement européen n'est pas lié par les rapports adoptés par la COMAGRI, rien n'est donc fixe à ce jour. Au niveau du Conseil des ministres, la présidence roumaine vise à adopter une position générale partielle



des États membres avant la fin de son mandat. En termes de budget, l'Organisation Commune de Marché (OCM) a proposé une augmentation de 70 % pour le futur PAN. La Commission a également proposé que le PAN soit introduit dans le règlement sur les plans stratégiques de la PAC, cela signifie que les PAN auraient une durée de 7 ans au lieu de 3 ans. Toutefois, ils proposent que le nouveau PAN (débutant le 1er août de cette année) soit mis en œuvre jusqu'à la fin des trois années. Au Conseil, ils ne vont pas aussi loin, ils ne modifient pas le taux de cofinancement et ils débattent toujours de la transition de l'ancien et du nouveau PAN.

### Place de l'apiculture dans la future Politique Agricole Commune

De nombreuses négociations ont également eu lieu pour analyser la place des abeilles en dehors du cadre du programme de soutien de l'apiculture. Deux points étaient demandés par les apiculteurs :

- Demander à ce que les abeilles puissent être considérées comme un indicateur environnemental. Ce point n'est pas retenu par le COPA-COGECA qui ne veut pas que les primes agricoles soient liées à la mortalité des abeilles qui serait liée à trop de paramètres indépendants de l'agriculture. Le rôle des abeilles en tant qu'échantillon n'a pas été compris. Espérons que l'on puisse redresser la barre dans les futures négociations.
- La mise en place d'éco-schémas pollinisateurs (dispositifs écologiques visant à accorder des primes aux agriculteurs qui mettent en place des actions en vue d'un meilleur respect des pollinisateurs) est par contre soutenue par le COPA-COGECA mais là,

tout reste à définir et ce sont les États membres qui seront chargés d'établir les conditions d'application de telles aides.

### Pesticides

En réponse à nos questions sur le problème des dérogations pour l'utilisation de néonicotinoïdes, la Commission nous a envoyé une réponse écrite dont voici un extrait important. «Quelques États membres ont accordé à plusieurs reprises de telles autorisations d'urgence pour les néonicotinoïdes limités depuis la première restriction en 2013. La Commission a donc chargé l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) d'évaluer en 2017 les autorisations d'urgence accordées à plusieurs reprises par certains États membres pour environ un tiers d'entre eux. Sur la base de cette évaluation et conformément à l'article 53, paragraphe 3, du règlement (CE) no 1107/2009, la Commission est en train de préparer des décisions pour deux États membres (Roumanie et Lituanie) afin d'empêcher ceux-ci de renouveler l'octroi de certaines autorisations d'urgence pour les néonicotinoïdes.

Nous nous sommes également inquiétés de la suite qui sera donnée au document de guidance pour l'évaluation des risques pour les abeilles. Voici ce qu'ils en disent : «La Commission a donc récemment proposé de faire un pas en avant en mettant en œuvre les parties du document d'orientation qui font l'objet d'un accord entre les États membres (telles que la méthodologie relative au risque aigu pour les abeilles). En accord avec les États membres, la Commission a également chargé l'EFSA de réexaminer le document d'orientation en priorité, en tenant compte du fait qu'il est probable

que de nouvelles preuves scientifiques soient disponibles depuis 2013. L'EFSA a également été invitée à associer étroitement toutes les parties prenantes concernées à ce processus... (Noa Simon a été reprise dans la liste des experts des parties prenantes)

La Commission n'abaisse pas le niveau actuel de protection contre les risques chroniques pour les abeilles. Au contraire, les exigences existantes en matière de données sur le risque chronique pour les abeilles déjà incluses dans le règlement (UE) n° 283/2013 de la Commission sont maintenues et les données pertinentes devraient être disponibles dans les dossiers de demande et permettre d'évaluer les risques potentiels à long terme pour les abeilles. En outre, grâce à la mise en œuvre des parties des orientations de l'EFSA relatives aux risques aigus, y compris l'évaluation des différentes voies d'exposition et les nouvelles exigences en matière d'essais à un niveau supérieur, cette partie de l'évaluation des risques sera renforcée, tandis que l'évaluation chronique ne sera modifiée qu'après le réexamen demandé à l'EFSA.»

EB

## COLOSS

Comme chaque année, un questionnaire a été proposé aux apiculteurs pour qu'ils puissent faire bilan de l'état de leurs colonies à la sortie de l'hiver. D'après les échos reçus de très nombreux apiculteurs, on peut dire que cet hiver n'a pas généré des pertes aussi importantes que par le passé. Plus de 800 apiculteurs ont répondu au questionnaire dont les résultats seront dépouillés dans les prochains jours. D'autres études annoncent des mortalités de l'ordre de 10 %.

EB

*Suite à une demande croissante, nous mettons à votre disposition une rubrique «petites annonces».*

*Chaque membre CARI a droit à une insertion gratuite par an (maximum 200 caractères).*

### A VENDRE

- Deux belles colonies sur 6 cadres Dadant, traitées après engagement des reines en cagettes Scalvini. Région nord de Liège - Info : **0496/747.529 - 042/640.063**
- A vendre essaïms et reines carnica - Norbert Gazon : **0495/210.980**